

Divré Torah sur *Dévarim* Shabbat « 'Hazon »

Par le Rav David A. PITOUN

4 Divré Torah

Le Shabbat qui précède le jeûne du 9 Av est appelé « Shabbat 'Hazon » en raison du premier mot de la Haftara que nous lisons ce Shabbat, et qui relate les prophéties de Yésha'ya sur la destruction du 1^{er} Temple et l'exil d'Israël.

Le livre de Dévarim – le dernier des 5 livres de la Torah – est aussi surnommé « Mishné Torah » puisqu'il constitue une sorte de « résumé » de toutes les lois de la Torah contenues dans les 4 autres 'Houmashim. Ce « récapitulatif » a été réalisé par Moshé Rabbenou juste avant sa mort. Dans ce livre de Dévarim, Moshé Rabbenou réprimande aussi Israël sur les diverses fautes qu'ils ont commis envers Hashem, comme la faute des explorateurs ou la faute du Veau d'or. Il leur donne aussi les dernières instructions avant qu'ils ne pénètrent en Israël.

1. A quoi sert réellement le Moussar (la morale) ?

« *Voici les paroles que Moshé adressa à Israël...* » (Devarim 1-1)

Yalkout Shim'oni (Dévarim allusion 793)

Quel est le dernier verset de la Parasha précédente (Mass'é) ?

« *Voici les commandements et les lois qu'Hashem a ordonné à Moshé...* »

Hashem dit : « Les propos de réprimandes que Moshé adresse à Israël me sont aussi précieux que toutes les lois que je vous ai ordonné ! »

C'est pour cette raison que ces deux versets sont enchaînés :

« *Voici les commandements et les lois qu'Hashem a ordonné à Moshé...* »

« *Voici les paroles que Moshé adressa à Israël...* »

Le livre de Dévarim peut apparemment sembler superflu puisqu'il ne contient que des choses déjà enseignées dans les précédents livres de la Torah. Pourtant, le livre de Dévarim n'est absolument pas dévalorisé vis-à-vis des 4 autres livres de la Torah puisque selon la Halacha, un Séfer Torah dans lequel il manque ne serait-ce qu'une seule lettre est Passoul (inapte) (*Rambam chap. 10 des règles relatives au Sefer Torah, règle 1*).

Ceci, en raison du fait que chaque « pointe » de lettre contient en elle un nombre incommensurable de lois (*Guemara Mena'hot 29b*).

Quelles est donc la fonction et la spécificité du livre de Dévarim ?

Le Gaon auteur du **Nétivot Ha-Moussar** explique :

L'élément central du livre de Dévarim est – comme nous le savons – la morale et la réprimande adressée par Moshé Rabbénou à Israël.

Mais quelle est la réelle définition de la morale ?

C'est tout simplement, **apporter à la connaissance de quelqu'un, des choses qu'il sait déjà !**

Le fait d'entendre ces choses va influencer ses actes dans le sens positif, et va faire passer ce qu'il sait déjà, **de la théorie à la pratique.**

Le **Moussar** est donc l'élément indispensable qui vient solidifier notre pratique de la Torah !

Israël possédait la Torah mais seulement de façon « **théorique** ». Il fallait les propos de réprimande et de morale que Moshé Rabbénou leur adresse pour qu'ils passent en phase « **pratique** ».

C'est aussi pour cette raison que Moshé Rabbénou leur adresse ces propos de moral et de réprimande juste avant de mourir, car c'est dans un pareil moment que les paroles ont le plus d'impact sur les auditeurs.

Le « récapitulatif » de toutes les Mitsvot de la Torah n'a donc rien de superflu, et cette répétition représente donc la Torah elle-même et le début de la réelle mise en pratique des Mitsvot.

C'est justement là toute la vocation du Moussar :

Répéter des choses que l'on sait déjà, et en prendre conscience, comme le dit l'auteur du Méssilat Yésharim dans son introduction :

« Je ne suis pas venu innover des choses dans le présent ouvrage, mais seulement rappeler ce que l'on sait déjà... »

2. La chance de pouvoir vivre en Israël

« ...la terre du Kananéen et le Liban, jusqu'au grand fleuve le Pérat (Euphrate) » (Dévarim 1-7)

(Ce verset vient définir la direction géographique prise par Israël après le Don de la Torah sur le Mont Sinai).

RASHI

Jusqu'au grand fleuve le Pérat : Parce qu'il est mentionné aux côtés de la terre d'Israël, il est qualifié de « grand ». Comme lorsqu'on parle du serviteur d'un roi, on l'appelle « roi », ou bien comme dit le dicton : « *Attaches toi au prince et tout le monde se prosternera à toi* ».

L'Euphrate ne fait pas partie d'Israël. Pourtant, le simple fait que la Torah le mentionne aux côtés de la terre d'Israël lui confère une importance qui lui fait mériter le qualificatif de « grand fleuve ».

A fortiori, la terre d'Israël valorise toute personne qui s'y trouve, et lui donne une élévation spirituelle, comme le texte dit : « *L'or de cette terre (Israël) est bon* »

(Béreshit 2-12), et le **Midrash** commente ce verset en disant : **Il n'y a de Torah comparable à celle que l'on étudie en Erets Israël.** (Midrash Rabba sur Vaykra 13-5).

Ou bien comme le dit un autre verset : « *Car c'est de Tsion que sort la Torah, et c'est de Jérusalem que sort la parole d'Hashem* » (Mi'ha 4-2), et nous savons qu'il s'agit là de la terre d'Israël, comme l'explique la **Guémara Béra'hot** (63b).

Nous savons aussi que la prophétie ne peut résider sur un prophète que lorsque celui-ci se trouve en Erets Israël, comme nous le constatons avec le prophète Yona qui prit la fuite en dehors d'Israël (Tarshish) afin de fuir la parole d'Hashem.

Nous voyons donc que même un individu des plus élevés spirituellement, qui a atteint le niveau de prophète, ne représente plus grand-chose dès lors où il quitte Erets Israël.

Il est donc curieux de constater que des personnes qui habitent et vivent en Erets Israël, ne sont pourtant pas particulièrement marquées par la grandeur que la terre d'Israël confère à celui qui y vit.

Le Gaon **Rabbi 'Haïm Leib SHMOULEVITZ** z.ts.l explique dans son livre **Si'hot Moussar** :

Le **Midrash** enseigne (*Midrash Rabba sur Dévarim 2-5*) :

Moshé s'adressa à Hashem et lui dit :

« Maître du monde ! Les ossements de Yossef vont entrer en Erets Israël et moi non ?! »

Hashem lui répondit :

« Celui qui admet son attachement à la terre d'Israël, a le mérite d'y être enterré. Celui qui ne l'admet pas, ne mérite pas d'y être enterré. »

Yossef a admis son attachement à la terre d'Israël, car lorsque la femme de Potifar l'a accusé d'avoir tenté de la violer, elle le qualifia « d'hébreu », et il n'a pas nié ses origines puisqu'il dira lui-même plus tard en prison : « J'ai été enlevé à la terre des hébreux... »

Moshé n'a pas admis son attachement à la terre d'Israël car lorsque les filles de Ytzo l'ont qualifié « d'égyptien » (« un homme égyptien nous a sauvé de la main des bergers... »), il s'est tue. (Fin du Midrash).

Ce Midrash est surprenant puisque l'absence de réaction de la part de Moshé Rabbénou n'implique pas seulement une négation vis-à-vis de la terre d'Israël, mais aussi une remise en question de sa judaïcité !

Même si le fait que Moshé Rabbénou ne réagit pas peut s'expliquer par une crainte de sa part vis-à-vis d'un danger s'il dévoile sa judaïcité, malgré tout, nous constatons que le fait qu'il n'admet pas son attachement à la terre d'Israël, le prive du mérite d'y être enterré, malgré les raisons de danger qui pourraient expliquer le fait qu'il ne dévoile pas sa judaïcité.

En fait, il ne s'agit pas là d'un châtement mais tout simplement d'une réalité (Métsiout).

Toute personne qui ne prend pas conscience de la chance et du mérite extraordinaire d'être rattachée à la terre d'Israël ou de pouvoir y vivre, une telle personne ne peut avoir aucune prétention sur la terre d'Israël !!

Elle ne lui appartiendra jamais !!!

Aucun argument, quel qu'il soit, ne pourra justifier une telle réaction.

Nous comprenons maintenant qu'afin de jouir de l'influence positive accordée par Hashem à la terre d'Israël - comme le texte dit : **« Les yeux d'Hashem ton D. sont en permanence fixés sur elle (Israël)... »** (*Devarim 11-12*) - il faut pour cela respecter une condition. Cette condition est notre reconnaissance et notre attachement à la terre d'Israël sans la moindre excuse ni autre argument possible.

3. Craindre Hashem sans craindre le reste

« N'ayez aucune crainte de qui que ce soit, car la justice appartient à Hashem... » (*Devarim 1-17*)

Le **MAHARYTS** fait remarquer :

Nous pouvons expliquer ce verset par l'enseignement du **'Hovot Ha-Levavot** (*Sha'ar Ahavat Hashem- chap.6*) où il est écrit que le niveau le plus élevé chez ceux qui

craignent Hashem est de craindre **la gloire et la supériorité d'Hashem**. Celui qui atteint ce niveau, n'aura plus peur de quoi que ce soit, excepté de son Créateur. On raconte – dit le 'Hovot Ha-Levavot – qu'un 'Hassid trouva un jour un Yéré Hashem (*une personne réputé pour sa grande crainte d'Hashem*) en train de dormir en plein désert. Il lui demanda : « *N'as-tu pas peur des bêtes sauvages du désert ?!* » Il lui répondit : « ***J'aurais trop honte vis-à-vis d'Hashem s'il me verrait redouter autre chose que Lui-même !*** »

Nous pouvons ainsi expliquer les propos du Roi David dans les Tehilim :
« ***Des princes me poursuivent gratuitement, et mon coeur redoute Ta parole.*** »
(*Tehilim 119-161*).

Le Roi David veut dire par là : Je ne redoute aucunement les princes qui me poursuivent, et toute leurs manoeuvres afin d'introduire en moi l'appréhension et la peur sont vaines, car ce n'est que Ta parole que je redoute ! Comment pourrais-je avoir peur d'autre chose ?!

C'est aussi ce que veut dire Moshé Rabbénoù à Israël :
« ***N'ayez aucune crainte de qui que ce soit*** » N'ayez peur d'aucun être de chair et de sang, « ***car la justice*** », la crainte véritablement justifiée « ***n'appartient qu'à Hashem*** ».

Lorsque l'homme a le coeur rempli de peur et de crainte vis-à-vis de son Créateur, il n'y a plus place à une peur vis-à-vis d'autre chose !!

Lorsqu'on a peur de quoi que ce soit, c'est qu'il faut revoir notre Crainte vis-à-vis d'Hashem !!!

4. Haftara de 'Hazon

« ***Malheur à toi peuple pêcheur, peuple lourd de fautes...*** » (Yésa'ya 1-4)

Le prophète Yésah'ya réprimande Israël avant la destruction du 1^{er} Temple de Jérusalem, pour les fautes commises et qui ont entraîné sa destruction.

Le Gaon et Tsaddik **Rabbi Avraham Morde'haï PATAL** (Ha-Levy) z.ts.l écrit dans son livre ***Vayomer Avraham*** (tome 3) :
Avant d'expliquer ce verset, il est nécessaire de prendre connaissance d'un autre verset tiré du prophète Hoshéya' : « ***Reviens Israël jusqu'à Hashem ton D. car tu as trébuché dans ta faute.*** » (*Hoshea' 14-2*)

La Guemara **Yoma** (86b) pose une célèbre question sur ce verset :
Comment ce fait-il que le prophète commence par décrire la faute d'Israël comme une faute involontaire (trébucher), et qu'il fini en la désignant par le terme « 'Avon » (faute) qui définit les fautes commises volontairement ?

Le Gaon **Rabbi Moshé Al Shei'h** z.ts.l fait la remarque suivante :
Pour quelle raison un individu qui a commis une faute involontaire, doit-il apporter un sacrifice au Temple ? S'il a fauté involontairement, en quoi est-il reprochable ?!
Mais il répond en disant que l'individu qui commet une faute involontaire, son âme est en réalité entachée par une faute volontaire antérieure qui a provoqué cette transgression involontaire. S'il n'avait pas commis antérieurement une faute volontaire, il ne serait pas heurté à une faute involontaire.

C'est ce que veut dire le verset :

« ***Reviens Israël jusqu'à Hashem ton D. car tu as trébuché dans ta faute.*** »

C'est-à-dire : la cause de ta faute involontaire (trébuché) réside dans ta faute volontaire antérieure (« Avon »).

C'est aussi ce que veut dire le prophète Yésha'ya dans le verset de notre Haftara :
« *Malheur à toi peuple pécheur, peuple lourd de fautes...* »

Le prophète veut dire :

Il ne faut pas s'étonner si j'emploie le terme « Malheur » pour désigner un peuple qui n'a commis que des fautes involontaires (peuple pêcheur), car en réalité, c'est le poids de ses fautes volontaires (peuple lourd de fautes) qui a entraîné ses fautes volontaires.

Nous devons en retenir qu'il ne faut surtout pas banaliser la transgression involontaire d'une faute, en disant : « C'est une faute involontaire, ce n'est pas très grave ! ». Cette faute involontaire ne se serait jamais produite si la personne n'avait pas auparavant négligé de façon volontaire une interdiction précise.

Shabbat Shalom

Rédigé et adapté par **Rav David A. PITOUN** France 5774
sheelot@free.fr